

Conseil municipal du 30 juin 2025 Les principales délibérations



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 30 juin 2025. À l'ordre du jour : le rapport annuel 2024 sur la commission communale pour l'accessibilité, le partenariat entre Moissy et le Musée du Quai Branly ou encore la convention de création et de fonctionnement d'une cellule de veille éducative et d'accompagnement personnalisé dans le cadre du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Commission communale pour l'accessibilité : rapport annuel 2024

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2024 de la **Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA)**, une instance particulièrement dynamique sur la commune au sein de laquelle s'impliquent de nombreux habitants. Élaboré en application de la loi du 11 février 2005, ce rapport dresse **un état des lieux de l'accessibilité** à Moissy-Cramayel dans cinq domaines : la voirie et les espaces publics, les transports, le cadre bâti existant, les logements et les équipements recevant du public.

En 2024, plusieurs actions concrètes ont été engagées pour améliorer l'accessibilité sur le territoire communal. Parmi elles, on peut citer :

- **La poursuite de la mise en accessibilité de l'espace public**, avec notamment l'aménagement ou la réfection de traversées piétonnes, de bateaux et de cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **La modernisation progressive des équipements publics**, avec des travaux dans plusieurs établissements recevant du public (ERP), visant à adapter les accès, les sanitaires ou les cheminements intérieurs.
- **Une attention particulière portée à l'accessibilité numérique**, avec l'amélioration continue du site internet de la Ville afin qu'il soit davantage compatible avec les outils d'assistance.

Ce rapport constitue un outil de suivi et d'orientation important pour renforcer l'inclusion dans l'espace public. Il permet d'identifier les points d'amélioration à traiter et d'appuyer les décisions budgétaires et techniques futures. L'amélioration de l'accessibilité reste un engagement fort de la municipalité, au service de tous les usagers, quel que soit leur âge ou leur situation de handicap.

Partenariat entre la ville de Moissy-Cramayel et le musée du Quai Branly - Jacques Chirac : convention

Les élus ont approuvé **un partenariat culturel inédit** avec le musée du Quai Branly - Jacques Chirac. Ce projet, intitulé **"Quai Branly Nomade"**, s'inscrit dans une volonté partagée de rendre **la culture accessible à tous** et de valoriser **la diversité des cultures**.

Pendant deux ans, de **septembre 2025 à décembre 2027**, les Moisséens pourront bénéficier d'actions menées en lien direct avec les collections du musée national : ateliers, visites guidées, expositions itinérantes, ou encore rencontres autour des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques. Ce partenariat permettra également de renforcer les passerelles entre les établissements culturels et éducatifs de la ville, les associations et les structures sociales.

En s'associant à une institution de renommée internationale, la Ville confirme son ambition de favoriser l'ouverture culturelle, le dialogue entre les cultures et l'égalité d'accès à l'art pour tous les publics.

Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Sénart : convention de création et de fonctionnement d'une cellule de veille éducative et d'accompagnement personnalisé

La Ville de Moissy-Cramayel a approuvé son engagement dans la création d'une **Cellule de Veille Éducative et d'Accompagnement Personnalisé** (CEVAP). Porté à l'échelle intercommunale dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Sénart, ce dispositif vise à renforcer **la prévention auprès des jeunes en situation de fragilité**. Moissy rejoint ainsi une dynamique collective pour mieux coordonner les acteurs éducatifs, sociaux et associatifs au service de la jeunesse.

Restauration scolaire : mise à jour du règlement intérieur

Le Conseil municipal a validé la mise à jour du règlement intérieur de la restauration municipale. Cette évolution répond à une demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, visant à clarifier le mode de tarification appliqué aux familles.

Il est désormais précisé que **la participation financière** demandée correspond à **une tarification globale**, intégrant à la fois **le coût du repas et les activités éducatives** proposées pendant la pause méridienne. Cette mention, dorénavant inscrite dans le règlement, reflète la réalité du service rendu aux enfants chaque midi dans **les écoles moisséennes**.

Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) en 2024

Lors du Conseil, les élus ont approuvé le rapport d'utilisation du **Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France** (FSRIF) pour l'année 2024. La Ville de Moissy-Cramayel a ainsi bénéficié d'une dotation de **1 086 748€**, mobilisée pour soutenir plusieurs actions en faveur du **développement social urbain et de l'amélioration des conditions de vie des habitants** dont :

- > 147 743€ pour l'entretien annuel des groupes scolaires et la rénovation du chauffage du groupe scolaire du Noyer-Perrot
- > 292 056€ pour l'aménagement d'un city-stade aux Marronniers, le soutien à la vie associative, le fonctionnement du cinéma la Rotonde et de la salle de musiques actuelles des 18 Marches
- > 175 523 pour le fonctionnement du centre social Arc-en-Ciel
- > 295 941€ pour la propreté urbaine
- > 175 485€ pour la sécurité (frais de personnel, acquisition d'équipements) et travaux d'accessibilité au poste de police municipale.